



Coût d'un changement de régime matrimonial

Par **Marion2**, le 10/11/2008 à 21:34

Bonsoir,
Peut-on m'indiquer le coût approximatif d'un changement de régime matrimonial (communauté réduite aux acquêts pour communauté universelle).

Merci - Laure

Par **jeetendra**, le 11/11/2008 à 10:37

bonjour, Laure il faut demander ça à [fluo]un notaire[/fluo] ça relève de leur compétence exclusive depuis le 01 janvier 2007, sauf s'il y a des enfants mineurs ou en cas de contestation (créanciers), ça reviendra moins cher puisque plus de frais d'avocat, [fluo]avant il fallait rémunérer et l'avocat et le notaire[/fluo] (bien immobilier), cordialement

Par **Marion2**, le 11/11/2008 à 10:47

Merci jeetendra

Par **jeetendra**, le 11/11/2008 à 16:51

de rien Laure, bonne soirée à toi

Par **zllamia**, le **11/11/2008** à **17:25**

bonjour,

je voudrai apporter plus de précisions en vous informant que le régime matrimoniale s'il est à la discrétion des époux dans son établissement initial, ce n'est plus le cas lorsqu'il s'agit d'un changement de régime.

En effet il sera alors tenu compte de l'intérêt de la famille et des créanciers pourront éventuellement intervenir pour s'y opposer, si cela comporte un risque pour eux. Mais en principe il s'agit d'une procédure gracieuse.